



## **Procès-verbal de la séance de conseil municipal du vendredi 27 novembre 2015 à 18h00**

M. le Maire

Pour débiter cette séance de conseil municipal, je désigne Thomas Ruspil comme secrétaire de cette assemblée, vous pouvez procéder à l'appel.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 18 septembre 2015.

**Adopté à l'unanimité**

### **Commentaires**

M. Vanderplancke

Il a dû se produire un petit incident technique car nous avons le sentiment, lors de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2015, d'avoir refusé de prendre part au vote.

M. le Maire

Sur quelle question?

M. Vanderplancke

Sur la motion de l'AMF. Page 13, au début de la séance, nous avons dit que nous partagions un certain nombre de choses qui étaient dans le texte mais qu'on ne voterait probablement pas. Puis, par la suite, nous n'avons pas pris part au vote mais je n'ai pas l'impression que cela a été inscrit clairement. La question que nous posons est la suivante : avons-nous été comptés en abstention ou en refus de vote?

M. le Maire

Sur le compte-rendu, il est noté que M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet et M. Vanderplancke ne prennent pas part au vote.

M. Vanderplancke

Donc il manque, page 17, le fait que nous avons dit que nous ne prenons pas part au vote. Sinon, cela veut dire que M. Lafitte parle au nom du parti socialiste, je crois que lui-même n'y tient pas non plus. Ou alors qu'il dit «nous» comme s'il était le roi d'Espagne, ce qui me paraît bizarre également.

M. Lafitte

Roi d'Espagne, ce n'est pas terrible non plus.

M. Vanderplancke

Si nous étions considérés comme abstentionnistes, je n'aurais pas fait de remarque. Si nous sommes considérés en refus de prendre part au vote, cela ne nous convient pas. Mais il s'agit peut-être simplement d'un problème technique si nous n'avons pas appuyé sur le bouton du micro.

M. le Maire

Mais il est bien noté que vous ne prenez pas part au vote, à la fois sur la délibération et sur le compte-rendu.

M. Vanderplancke

Je voulais simplement signaler que nous sommes intervenus, au même moment que M. Lafitte, pour faire part de notre vote.

M. le Maire

Le vote est très clair sur la délibération.

M. Vanderplancke

Mais pas en page 17. On a l'impression que M. Lafitte a parlé au nom de l'ensemble des oppositions.

M. le Maire

Sur votre bonne foi, nous allons donc inscrire sur le procès-verbal, page 17, votre intervention disant explicitement que votre groupe ne prend pas part au vote.

Nous allons passer à la question unique inscrire à l'ordre du jour.

---

## **N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE**

### **Avis du conseil municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

M. le Maire expose :

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale visant à simplifier et rationaliser les institutions locales.

Conformément à l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Ce projet de schéma, annexé à la présente, se compose de propositions de modifications de périmètre et de fusions d'EPCI à fiscalité propre dont le seuil a été relevé de 5 000 habitants à 15 000 habitants, ainsi que de propositions de dissolutions et transformations de périmètre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes.

Par courrier reçu en mairie le 2 octobre 2015, M. le Préfet des Pyrénées Atlantiques sollicite l'avis de la commune sur ce projet de SDCI afin d'émettre, dans un délai de deux mois, un avis consultatif simple, ne revêtant pas à ce stade de portée décisionnelle.

La procédure prévoit ensuite la transmission par le Préfet d'un nouveau projet de schéma à la commission départementale assorti des avis des conseils municipaux. La CDCI aura alors trois mois pour se prononcer et apporter des éventuels amendements sur le projet de schéma, qui sera ensuite arrêté par le Préfet. Les conseils municipaux seront alors saisis à nouveau pour se prononcer de manière définitive sur le projet de périmètre.

Au terme de cette procédure, les arrêtés de fusion, de modification de périmètre ou de dissolution seront pris avant le 31 décembre 2016, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ainsi, aujourd'hui, ce projet de schéma prévoit, pour ce qui concerne le territoire de la commune, la fusion des 10 EPCI à fiscalité propre existant sur le territoire Pays Basque, notamment la communauté d'agglomération Sud Pays Basque, en une communauté d'agglomération Pays Basque regroupant 158 communes, ainsi que diverses dispositions concernant les syndicats auxquels appartient la commune.

Les compétences des syndicats concernés ont vocation à être transférées et exercées par un Etablissement Public de coopération à fiscalité propre.

S'agissant du syndicat intercommunal de la Baie de Saint Jean de Luz-Ciboure, le comité syndical du 9 novembre 2015 a émis un avis favorable à la création d'un EPCI unique, mais défavorable à la suppression du syndicat afin de pouvoir assurer les compétences développement du port de plaisance et des plans d'eau, réhabilitation de la presqu'île des Récollets, et gestion du label Villes et Pays d'art et d'histoire, qui ne seraient pas assurées par la future agglomération Pays Basque.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté en annexe, portant création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale unique Pays Basque
- d'émettre un avis défavorable sur les modifications proposées concernant le syndicat intercommunal de la Baie de Saint Jean de Luz-Ciboure pour les raisons évoquées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- émet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté en annexe, portant création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale unique Pays Basque

**Adopté par 32 voix**  
**1 contre** (M. Juzan)

- émet un avis défavorable sur les modifications proposées concernant le syndicat intercommunal de la Baie de Saint Jean de Luz-Ciboure pour les raisons évoquées ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

### **Commentaires**

M. le Maire

Nous sommes réunis ce soir autour d'une délibération unique, comme le font ou l'ont fait les 158 conseils municipaux du Pays Basque, comme le font ou l'ont fait les conseils communautaires - c'était le cas hier soir à l'Agglomération Sud Pays basque. Nous sommes amenés à émettre un avis simple sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Même s'il n'a pas de portée décisionnelle, cet avis est important. Important car il s'inscrit dans une dynamique de recomposition de notre paysage institutionnel national, régional et bien entendu local.

Avant de recueillir vos avis de la manière la plus transparente qui soit, avant de laisser la parole à tous ceux qui souhaitent enrichir nos échanges, je voudrais vous donner mon point de vue et introduire la séance par ces quelques mots.

Le processus de réforme territoriale, initié en 2010 et poursuivi par l'actuel gouvernement a connu deux étapes législatives essentielles dans le courant de l'année 2015.

- **Le 16 janvier tout d'abord, la loi relative à la délimitation des régions** a redéfini les contours des 22 régions métropolitaines françaises. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, date d'entrée en vigueur de cette loi, elles ne seront plus que 13.

La nouvelle région Sud-Ouest, englobant les 12 départements d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes deviendra, dans quelques semaines, la plus grande région française avec 84.000 km<sup>2</sup> de superficie et près de 6 millions d'habitants.

Alliant la taille d'un Etat et la force de frappe économique d'un Lander (près de 160 milliards d'euros de PIB annuel), la «Nouvelle Aquitaine» - je crois que c'est le nom qui va lui être donné - est rapidement vouée à devenir un acteur national et européen de premier plan.

- **La deuxième étape législative est intervenue le 7 août 2015, avec l'adoption de la loi portant «Nouvelle Organisation Territoriale de la République».**

Cette loi pose le principe d'une refonte complète des intercommunalités dans tous les départements français au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les préfets et les élus locaux ont donc désormais un peu plus d'un an pour faire évoluer, réarticuler et mettre en œuvre les nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale sur l'ensemble du territoire national, autour d'un double objectif de rationalisation et de simplification.

Ces deux lois, ce double mouvement, redéfinissent en profondeur les relations institutionnelles (et les rapports de force) entre les régions mais aussi à l'intérieur des régions : des régions élargies dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans lesquelles apparaîtront de plus en plus d'intercommunalités de grande taille et aux compétences renforcées.

**Nous avons donc aujourd'hui une certitude : notre environnement institutionnel direct va profondément évoluer dans les prochains mois et les prochaines années. Il y aura certainement un «avant» et un «après» 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Comme vous le savez, ce contexte de réforme trouve aujourd'hui un écho particulier dans notre département.

Depuis plusieurs années maintenant, le Conseil des élus et le Conseil de développement du Pays Basque travaillent sur les scénarios d'élaboration d'un outil de gouvernance unifié à l'échelle du territoire, doté de compétences renforcées et d'une fiscalité propre.

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques propose aujourd'hui la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale unique pour l'ensemble Pays basque : une Communauté d'Agglomération Pays basque.

Avec le lancement de la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale s'ouvre donc une période charnière où se retrouvent volonté politique et possibilité matérielle de concrétiser cette aspiration dans le cadre républicain.

Le Pays basque offre en effet aujourd'hui le visage d'un territoire institutionnel fragmenté : près de 300 000 habitants, répartis sur 158 communes, 2 communautés d'agglomération, 8 communautés de communes, 4 SIVOM, 26 syndicats mixtes, 65 SIVU... 320 conseillers communautaires, près de 90 présidents et vice-présidents d'intercommunalités... Un territoire administratif engoncé dans un enchevêtrement de compétences et de normes limitant forcément les actions, les politiques publiques d'ensemble à l'échelle de notre territoire.

**Se posent donc aujourd'hui deux questions essentielles :**

- La première : **au sein du nouveau concert des régions, quel sera le poids, quelle sera la voix du Pays basque?**

En tant que maire, en tant que président d'agglomération, je vois une réelle opportunité dans la proposition d'EPCI unique portée par l'Etat.

En regroupant 5 % de la population totale d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes, cette Communauté d'Agglomération basque serait le deuxième acteur public régional après la métropole bordelaise et ses 740 000 habitants.

5 % c'est encore peu, c'est vrai. Mais dotés de compétences et de moyens propres, c'est suffisant pour peser et défendre nos intérêts dans les futurs débats qui ne manqueront pas de naître : développement économique et emploi, tourisme, déplacements régionaux, place de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage basque au sein de la première région agricole d'Europe, protection de notre environnement, préservation de notre identité... 5 %, c'est suffisant pour être un acteur et non un vassal.

Mais notre poids démographique ne sera rien sans un véritable projet d'agglomération, un projet politique pour notre territoire, un projet partagé pour le Pays basque.

La création d'un EPCI unique n'est donc pas une fin en soi. Il ne sera qu'un outil au service de politiques publiques plus larges, plus audacieuses, des politiques publiques à l'échelle de nos ambitions pour le territoire et ses habitants.

- Dès lors, une seconde question s'impose : **au sein du Pays basque, quelles solidarités territoriales voulons-nous construire, organiser?**

L'Agglomération Sud Pays basque est un condensé géographique, social, économique et politique de ce que serait un grand EPCI Pays basque. Or, de cette agglomération, aussi diverse qu'intégrée, nous avons fait un réel espace de solidarité. Solidarité communautaire entre «côte» et «intérieur», entre «petites communes» et «grandes communes», car chacun d'entre nous a appris à dialoguer, partager la décision, à équilibrer nos relations et à penser, avant tout, en terme de territoire.

Nous avons apporté la preuve, ici, que la solidarité communautaire ne se mesure pas uniquement en euros. Et dans le cadre d'une gouvernance apaisée (oui, c'est possible!), tournée vers l'intérêt communautaire et respectueuse des identités, nous parvenons à déployer des politiques publiques cohérentes et efficaces au profit de nos populations. Ce qui est possible sur le Sud Pays basque est réalisable (et, je l'affirme, souhaitable) sur l'ensemble du Pays basque.

**Avec cette proposition de Communauté d'Agglomération unique, le Préfet apporte une réponse à ces questions, autour des pivots suivants :**

- 158 communes préservées
- 1 territoire pour un EPCI
- 1 personne morale de droit public
- 1 fiscalité propre
- 2/3 des 95 syndicats dissous

**Aujourd'hui, sur la base d'un premier Schéma Départemental, un simple avis nous est demandé, comme à l'ensemble des conseils municipaux des 158 communes du Pays basque.**

Nous achevons donc (nous avons jusqu'au 2 décembre pour le faire) la première étape d'une procédure de révision débutée en septembre et échelonnée sur 9 mois.

Je me permets de vous en rappeler les prochains temps forts :

- De décembre 2015 à février 2016, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale poursuivra ses travaux en vue d'arrêter un projet de Schéma Départemental avant le 31 mars 2016.
- De mars à mai 2016, les conseils municipaux ont 75 jours pour se prononcer sur ce schéma arrêté. Notre conseil se réunira donc de nouveau au printemps prochain mais, cette fois, pour un vote décisionnel sur les périmètres arrêtés et les fusions envisagées.  
Pour que ce schéma soit adopté, il faudra de nouveau réunir 50 % des communes représentant au moins 50 % des habitants concernés.
- Le 15 juin 2016 interviendra l'adoption définitive du nouveau Schéma Départemental.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle carte intercommunale sera mise en œuvre.

L'avis que nous allons émettre ce soir n'a donc pas de portée décisionnelle. Il n'en est pas moins important pour la suite de la procédure.

A titre personnel, j'ai fait publiquement part de ma position au cours des dernières semaines. Je pense qu'elle n'est aujourd'hui un mystère pour personne. Oui, je soutiens pleinement le projet de création d'une communauté d'agglomération à l'échelle du Pays basque, de la même manière qu'en 2013, je répondais à Jean-Jacques Lasserre «oui» à une Collectivité à statut spécifique pour le Pays basque.

Nous avons abordé une première fois cette question au mois de septembre, lors du précédent conseil municipal. L'ensemble des conseillers municipaux des douze communes de l'Agglomération Sud Pays basque a été invité, le 23 octobre dernier, à une présentation de ce projet par le président du Conseil des élus. L'ensemble des documents proposé par les services de l'Etat est consultable et actualisé sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques. Chacun d'entre nous, comme chaque élu du pays basque, dispose donc d'une matière première importante pour mener sa réflexion propre sur le sujet. Cela est important, car on nous demande aujourd'hui d'être les acteurs de ce processus. Les artisans d'un territoire de vie voulu et non d'un simple périmètre administratif subi.

Notre réflexion va bien évidemment évoluer dans les mois à venir. Je le souhaite sincèrement (et ce, quelle que soit votre position sur le sujet) car, au-delà de notre avis, ce que l'on attend de nous au printemps prochain, c'est un vote responsable et éclairé.

Les études menées actuellement par les dix intercommunalités et les élus (dans le cadre de groupes de travail au Conseil des élus du Pays basque sur la gouvernance, les compétences et la fiscalité) sont, à ce titre, essentielles. Elles permettront de compléter les travaux déjà disponibles et d'affiner les avantages et les inconvénients de toutes les hypothèses.

Nous devons aujourd'hui être sincères : aucun des scénarios n'est parfait et c'est avant tout un travail acharné qui nous attend pour les cinq à dix prochaines années.

Ce que je sais, ce que nous savons avec certitude, c'est qu'il n'y a pas de difficulté technique qui ne peut être techniquement surmontée.

Bien sûr, on peut trouver dès aujourd'hui toutes les raisons pour refuser ou reporter ce qui apparaîtra dans quelques années comme une évidence institutionnelle et démocratique. Il est toujours plus facile de diviser que de réunir. J'entends parfaitement tous ces messages et je les comprends. Mais aujourd'hui, comme demain, tout n'est que volonté politique. Ne perdons pas de vue que nous avons la chance de pouvoir construire notre avenir. En cela, notre avis, et dans quelques mois notre vote, sont autant d'opportunités. Alors saisissons-les et, dès ce soir, sachons porter avec conviction une vision et un avenir pour le Pays basque.

Je vous remercie. Je passe la parole à ceux qui veulent la prendre, puis nous passerons au vote.

Mme Marsaguet

M. le Maire, chers collègues,

Outre que la fédération de toutes les énergies locales peut donner au Pays Basque un poids plus considérable dans la future grande région, ce qui n'est pas négligeable en période de réduction des dotations et concurrence accrue entre les territoires, le projet de l'EPCI unique reçoit notre soutien car il paraît profitable et produira, si sa mise en œuvre est bien conduite, une rationalisation et des économies pour le contribuable, une meilleure cohésion de la nébuleuse urbaine, et le développement de ses fonctions métropolitaines (en vue de son intégration dans l'eurocité à construire), un développement du territoire plus équitable entre la côte et l'intérieur, les villes et le périurbain, prenant en compte la revendication culturelle basque, et permettant d'offrir aux populations des services nouveaux et de meilleure qualité. La proposition du représentant de l'Etat va, pour nous, dans le sens de l'Histoire et nous soutenons sa démarche.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous le savez, le mouvement abertzale a toujours été favorable à une institution pour le Pays basque nord. Plus encore, en des époques pas si lointaines durant lesquelles les attitudes face à cette revendication oscillaient entre refus au pire et attermolements au mieux, il en était la locomotive souvent bien isolée mais faisant preuve de détermination et de constance. Ici même à Saint-Jean-de-Luz, lors des trois dernières élections municipales, Herri Berri était la seule liste municipale à formuler cette revendication sur son programme.

Aujourd'hui, il semble bien qu'en dehors de quelques élus en particulier de l'ACBA et d'Amikuze, un large consensus existe autour de la proposition préfectorale d'une «Communauté Pays Basque» prenant juridiquement la forme d'un EPCI unique. A l'heure de devoir donner un avis consultatif de notre commune sur la question du périmètre de cet EPCI, notre groupe ne saurait donc que s'en réjouir.

Qu'une chose, toutefois, reste claire pour notre part : la proposition d'un EPCI unique n'est pas la manifestation d'une écoute – encore moins d'un respect – de la volonté de la population de ce territoire de la part du gouvernement. Aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire des rapports entre le Pays basque nord et la République française, il ne s'agit que de rejet constant de toute forme d'institutionnalisation, qu'elle relève du régime constitutionnel commun tel que l'est le département, ou qu'elle relève d'un régime particulier telle que l'est la collectivité territoriale. L'un comme l'autre sont pourtant des institutions républicaines, l'un comme l'autre ont recueilli le soutien majoritaire de la population locale et de ses élus durant au moins ces 15 dernières années, mais l'un comme l'autre ont toujours essuyé un refus catégorique de l'Etat.



A l'heure où cette proposition d'EPCI unique est présentée comme sa réponse aux problématiques portées par ce territoire, nous ne pouvons pas ne pas rappeler ce mépris caractérisé de Paris vis-à-vis d'une partie de sa province, ni ne pas souligner le fait que cet EPCI ne saurait être considéré comme l'institution que demande cette dernière; ainsi que sa dénomination l'indique, il ne s'agit que de l'établissement d'une intercommunalité, avec tous ses atouts et toutes ses limites, mais ne prenons pas pour autant «la chicorée pour du café».

Ceci étant dit, Herri Berri soutient donc cette proposition d'EPCI sans aucun doute. D'abord, comme vous l'avez dit, nous avons là la première opportunité de structurer ce territoire pour en défendre son développement dans un triple contexte de décentralisation française portée par la loi NOTRe, de recentralisation régionale, en outre dans un nouveau périmètre élargi, et d'accroissement des relations transfrontalières à l'échelle européenne. Si nous voulons vraiment qu'au milieu de tout cela, les orientations travaillées par le Conseil de développement du Pays Basque et adoptées par le Conseil des élus, de Pays Basque 2010 à «Aménageons le Pays Basque», soient suivies d'effets, il nous faut nous doter des outils institutionnels adéquats. A défaut de collectivité territoriale, une communauté urbaine ou une communauté d'agglomération sont donc des minima syndicaux.

Ensuite, dans le cadre de la simplification institutionnelle en cours, il est acquis que le mille-feuilles actuel, mêlant EPCI et autres syndicats à objets plus ou moins nombreux, va disparaître dans les années qui viennent. On peut regretter la dissolution annoncée de certains d'entre eux auxquels nous étions attachés – pensons par exemple à Bizi Garbia –, mais qu'on le veuille ou non une nouvelle organisation se mettra en place, dans laquelle il ne tient qu'à nous de savoir préserver l'essentiel, c'est-à-dire des services de proximité et adaptés aux réalités plurielles du Pays Basque, qu'il soit côtier ou intérieur, urbain ou rural, et ce dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Enfin, nous en avons un peu parlé lors du dernier conseil avec la présentation des travaux sur le SCOT, nous avons besoin d'une institution unique qui soit capable de mener la réflexion et porter les politiques de développement du Pays basque nord dans son ensemble. Nous regrettons par exemple, lors du dernier conseil, qu'il n'y ait que deux SCOT, tous deux sur le littoral, et aucun SCOT intérieur, encore moins un SCOT unique pour le Pays basque. C'est la même chose dans de nombreux autres secteurs d'aménagement, dans des domaines aussi lourds que l'économie ou le social, et une Communauté Pays basque est à ce titre un outil nécessaire. Comment croire que les trois ou quatre EPCI que créera le préfet dans le cas d'un vote défavorable à un EPCI unique pourront porter ces politiques de manière harmonieuse et efficace, chacun cherchant à ménager ses propres intérêts sans vision globale, les plus faibles – les moins peuplées et les moins riches – passant à la trappe?

Evidemment, ces bouleversements peuvent effrayer. Notons déjà qu'ils sont tout aussi effrayants s'il y a quatre EPCI que s'il n'y en a qu'un, car rappelons que l'alternative n'est pas EPCI unique OU maintien de la situation actuelle. Certes, on ne nous donne pas beaucoup de choix et nous sommes les premiers à le regretter. Mais pour notre part, nous renvoyons la plupart de ceux qui s'en offusquent à la Constitution de la V<sup>e</sup> république que leur propre famille politique a elle-même votée voici près de 60 ans. Ceci étant dit, dans les conditions établies par le préfet, ce débat induit beaucoup à gagner et énormément à perdre, et encore faut-il que tout soit clair pour tout le monde. Pour ceux et celles qui auraient des doutes – et c'est bien légitime –, la campagne de Batera s'est lancée cette semaine, en votre présence d'ailleurs et en notre présence aussi, et avec votre autorisation, en marge du conseil, nous avons amené pour tous ceux qui sont intéressés la brochure que va distribuer Batera «*La Communauté Payés basque pour les nuls*» qui répond à toutes les questions de manière simple. Personne n'est nul ici, évidemment, je rassure ceux qui pourraient s'en offusquer.

Mais dans le cas de maires tels que ceux de Biarritz ou d'Anglet, leur attitude paraît bien plus suspecte que celle des gens qui formuleraient des doutes bien légitimes au sein de la population, surtout lorsque l'on conserve en mémoire le fait que ces opposants à l'EPCI d'aujourd'hui faisaient partie de la cohorte des partisans de la collectivité territoriale d'hier. Alors même que l'opportunité se présente d'adopter une structuration la plus proche possible de cette collectivité, comment comprendre que l'on érige ses doutes sur la gouvernance ou la fiscalité au point de risquer de perdre l'essentiel de ce qu'il y a à gagner? Quand on a véritablement envie de se marier, refuse-t-on du jour au lendemain de le faire sous le seul prétexte qu'on a des craintes sur la manière avec laquelle on organisera sa vie de famille ou son compte commun? Le mieux est parfois l'ennemi du bien, espérons que cela ne se colore pas de mauvaise foi ou de basse stratégie.

Car on le sait désormais de manière assez claire, les réponses techniques à toutes les problématiques de gouvernance ou de fiscalité existent, et sont déjà expérimentées ailleurs dans l'État français en toute sérénité. Dans ce périmètre unique que nous nous apprêtons à créer, on saura nous aussi et sans aucun problème trouver les méthodes adéquates, adaptées à notre contexte; nous ne sommes pas plus bêtes que les autres, le dynamisme dont le Pays basque fait preuve dans les domaines économique, associatif, culturel et même institutionnel en sont les preuves.

Tout cela pour dire que ce soir, alors que notre conseil doit donner son avis consultatif sur le projet de Communauté Pays basque, Herri Berri considère que l'opportunité, à défaut d'être historique, est bel et bien à saisir si l'on ne veut pas perdre pour plusieurs décennies une opportunité d'accès à des outils majeurs de développement pour ce territoire, et pour Saint-Jean-de-Luz.

Herri Berri vote donc oui et espère de tout cœur qu'une belle unanimité sorte de cette enceinte.

#### M. Vaquero

M. le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Cette séance du conseil municipal de Saint Jean de Luz est pour le moins inédite. Pour la première fois, l'assemblée municipale est appelée à se prononcer, non pas seulement sur les affaires de la cité, non pas seulement sur les affaires de son territoire de proximité jusqu'à présent c'est-à-dire sur l'Agglomération, mais sur l'avenir d'un territoire plus vaste : le territoire du Pays basque.

Nous sommes à quelques jours de la fin de la période donnée par M. le Préfet des Pyrénées Atlantiques pour que l'ensemble des conseillers municipaux des 158 communes du Pays basque nord, du Pays basque français, se prononce.

Le moment est venu pour nous de faire un choix, en tout cas de faire un choix chacun en son âme et conscience. On nous a dit et répété que cette première séquence n'était pas décisionnelle. C'est totalement vrai. Mais, il ne faut pas se tromper : ce premier vote est hautement politique, comme M. le Maire l'a rappelé dans son propos introductif. Il déterminera dans une large mesure la suite du processus et je pense que nous sommes face à une étape historique dans la construction et dans l'articulation du Pays basque. Il faut aujourd'hui que chacun prenne ses responsabilités. Faire un choix implique toujours de faire un pari. Dans ce pari, aucune question évidemment n'est taboue, toutes les interrogations sont possibles et toutes les inquiétudes sont légitimes. Mais, dans tout processus démocratique, il y a un temps pour la réflexion, il y a un temps pour le débat, et il évidemment il y a un temps pour la décision. Et il faut accepter, dans cette décision, une part d'incertitude.

Je ne vais pas revenir sur le débat juridique, financier, technique, évidemment très complexe, en principe tous les conseillers municipaux de Saint Jean de Luz, comme tous ceux du Pays basque ont pu débattre dans les mois précédents, mais sur ce qui me paraît important, contrairement à ce que l'on entend ici ou là, cette réflexion a été engagée bien avant juin 2014.

Comme le dit le préfet lui-même dans un de ses documents, même d'ailleurs dans les trois documents techniques : la plupart des questions qui se posent, que nous nous posons, que vous vous posez, aujourd'hui, ont déjà été posées ou auraient été posées dans le cadre d'un processus devant aboutir sur une collectivité territoriale spécifique ou à statut particulier. Et de toute façon, elles se poseront dans le cadre du «big bang» intercommunal, pour ne pas dire institutionnel, qui ne manquera pas d'avoir lieu même si les communes du Pays basque refusaient la proposition du nouveau périmètre de communauté unique.

Nous disposons aujourd'hui, cela a été dit à plusieurs reprises, de suffisamment d'études, de suffisamment de groupes de travail, pour voir se dessiner les contours de cette future communauté d'agglomération, en tout cas communauté unique pour le Pays basque. Les nombreuses expertises déjà mobilisées, notamment celles du cabinet Acadie dans le cadre du Conseil de développement, celles des services de l'Etat dont on a peu parlé mais qui sont très fouillées, très précises, également les travaux issus du réseau des directeurs généraux des collectivités territoriales et des communes en particulier, mais aussi des groupes de travail du Conseil des élus, l'ensemble de ces réflexions montre qu'en fin de compte, tout est question de volonté politique : la gouvernance, les compétences, même les finances évidemment, et l'articulation territoriale qui est une dimension qui n'a pas officiellement été prise en compte mais que moi j'entends distinguer de la simple gouvernance, c'est une dimension fondamentale qui me paraît être la quatrième dimension de cette réflexion. C'est donc bien un choix politique que nous devons faire les uns et les autres, à titre individuel, ce soir.

Donc, plus qu'un long argumentaire technique, ou même qu'une déclaration d'intention, le choix que nous devons faire se résume, selon moi, à trois mots très simples : le courage, la cohérence et l'efficacité.

Le courage de dire « oui » au Pays basque, sans dire « non » à Saint Jean de Luz, c'est quand même une dimension importante, nous ne sommes pas dans un exercice de disjonction, nous sommes dans un exercice de convergence des intérêts, au nom de l'intérêt général.

Le courage de penser « demain » : la plupart de nos politiques publiques à l'échelle du Pays basque, c'est l'enjeu le plus important, notamment à travers le SCOT, et pour l'ensemble des politiques publiques qui, aujourd'hui, sont assumées dans les dix intercommunalités existantes.

Et surtout, ne l'oublions pas, ici à Saint Jean de Luz, sur la côte, dans une cité qui, bien sûr, a des problèmes mais qui bénéficie également d'un grand nombre d'avantages, surtout le courage de répondre à la main tendue par l'immense majorité des communes, notamment des communes rurales du Pays basque intérieur, de l'intérieur du Labourd, de Basse Navarre, et de Soule, dont la quasi-totalité aujourd'hui s'est exprimée, dont une immense majorité s'est prononcée en faveur de ce périmètre unique et de cette communauté unique.

La cohérence ensuite, avec les convictions personnelles des uns et des autres, en ce qui me concerne tout simplement et tout modestement, les convictions à la fois démocrate et abertzale, qui font du Pays basque le moteur de tout mon engagement politique, et je sais qu'il est partagé par un grand nombre d'entre vous, et en particulier par deux autres de mes collègues et amis au sein de la majorité municipale. La cohérence également, c'est tout aussi important ce soir, avec la prise de position claire, sincère et très argumentée de notre maire et président de l'Agglomération Sud Pays basque.

Enfin, l'efficacité, en simplifiant la carte intercommunale et administrative du Pays basque et en s'inscrivant dans cette logique imparable de la décentralisation qui fait, aujourd'hui, demain, et encore plus après-demain, des intercommunalités, des EPCI à fiscalité unique, les partenaires privilégiés des grandes régions, de l'Etat, de l'Europe – nous n'en avons pas parlé - et dans notre cas particulier de la communauté autonome d'Euskadi, et de la communauté forale de Navarre.

L'efficacité encore en organisant, en réalité, le seul véritable contre-pouvoir territorial à la grande métropole bordelaise, ne l'oublions pas, cela a été dit également dans son introduction par M. le Maire.

Et l'efficacité en permettant de développer – dimension qui me paraît très importante – à l'avenir une véritable politique linguistique à l'échelle de l'ensemble du Pays basque, en faisant converger l'ensemble des acteurs et l'ensemble des initiatives, et en essayant d'aller vers un statut territorial pour la langue basque, pour l'euskara.

Je répète : courage, cohérence, efficacité, voilà les raisons qui donnent le sens de mon vote favorable ce soir, un vote en faveur de ce nouveau périmètre qui annonce, en principe, une communauté d'agglomération unique pour le Pays basque, un vote qui en fait est un choix du cœur – vous l'avez bien compris – mais qui est aussi – et c'est très important – un choix de la raison.

#### Mme Debarbieux

Nous nous réunissons ce soir pour donner notre avis sur le périmètre qui portera, ou non, la création d'une intercommunalité unique pour le Pays basque, proposée par le Préfet des Pyrénées Atlantiques. C'est un sujet essentiel, car s'il est adopté, c'est toute l'organisation d'une grande partie de la vie publique de ce territoire, telle que nous la connaissons aujourd'hui, qui s'en trouvera modifiée.

C'est un moment important car notre avis, et plus tard notre vote, détermineront notre avenir institutionnel. Les enjeux sont clairs : soit nous choisissons d'avancer en relevant ce défi, soit nous optons pour le statu quo pour les dix ou vingt prochaines années, et peut être plus. Cela équivaldrait à un retour en arrière compte tenu de l'évolution du paysage institutionnel français.

A celles et ceux qui se montrent rétifs face à ce projet en invoquant la gouvernance, la fiscalité, la démocratie notamment, qui sont de vraies questions j'en conviens, et compte tenu de mes informations, je tiens à leur faire remarquer que les collectivités qui sont déjà organisées sous cette forme en France ont réussi à surmonter ces difficultés.

Certes, l'adéquation parfaite entre la nécessaire représentativité de chaque commune et une représentativité, tout aussi nécessaire, qui tienne compte de la densité des territoires les plus peuplés n'est pas chose aisée. Afin de pallier ces difficultés qui sont bien identifiées, des réponses sont proposées. En tout état de cause, les travaux continuent pour approfondir les conditions de faisabilité de l'EPCI unique.

Concernant notre coopération avec les territoires voisins, souvent perçue comme un frein par certains, je reprendrai l'analyse du Conseil de développement du Pays basque relatif à ce chapitre :

« *En étant une institution publique, le Pays basque pourra aller plus loin dans la coopération avec les territoires voisins avec qui il partage des bassins de vie : le sud des Landes (lié à l'agglomération bayonnaise et au Pays de Bidache), le Béarn (lié aux territoires d'Amikuse et la Soule), l'Eurocité basque de Donostia/San Sebastian à Bayonne (pour la zone côtière), les territoires de montagne avec la Navarre...*

*A partir des initiatives existantes, il s'agira d'aller plus loin dans de nouvelles coopérations interterritoriales que l'existence d'une institution publique à l'échelle du Pays basque facilitera.*

Est-il besoin de rappeler que cette organisation territoriale qui nous est proposée par le Préfet est avant tout un cadre juridique et administratif, certes avec des règles bien précises, mais au final elle sera façonnée par les femmes et les hommes qui la composeront (élus(es), associations, société civile...) ainsi que par les choix politiques décidés à Bruxelles et Paris, sans oublier la nouvelle région.

Il est vrai que, depuis la nuit des temps le partage du pouvoir n'est jamais facile et, pour certains, c'est une vraie violence.

Pour la première fois, une occasion concrète et réelle de reconnaissance institutionnelle du Pays basque nous est proposée à travers l'EPCI, organisation territoriale qui permettra, enfin, une réelle solidarité entre la côte et l'intérieur du Pays basque.

Je voudrais souligner ici un paradoxe intéressant : tout au long des débats parlementaires sur la loi NOTRe, dont est issue cette réforme territoriale, beaucoup de critiques et d'oppositions, souvent justifiées, ont porté sur l'éloignement des centres de décisions du local vers nos immenses régions. Or, ce qui nous est proposé ici, c'est une gouvernance à l'échelle du Pays basque historique, donc au plus près de ses habitants.

Même si cette proposition n'est pas celle initialement souhaitée, elle est avant tout le résultat des revendications inlassablement portées par des milliers de militants, associations, de représentants de la société civile pendant de nombreuses années, portées aussi, il faut le souligner, par un certain nombre d'élus(es).

Le Pays basque a toujours su montrer une grande maturité. Il a souvent porté des initiatives innovantes soutenues par une importante implication citoyenne pour faire vivre son territoire, malgré les difficultés rencontrées (tout comme les autres territoires victimes des politiques d'austérité). Ce constat a été maintes fois salué par tous les experts venus travailler et étudier notre territoire.

Beaucoup de choses ont déjà été dites, mais si je dois retenir un dernier sujet, et non des moindres, c'est le sujet de la paix qui, hélas, aujourd'hui, ne semble pas être la préoccupation première de nos gouvernants), sujet que je voudrai évoquer. Une organisation territoriale à l'échelle du Pays basque me semble le bon périmètre pour porter d'une seule voix notre volonté de résolution de conflit et d'une paix juste et durable pour le Pays basque. A cette échelle, cet objectif légitime gagnerait en cohérence et efficacité. Un autre aspect positif à retenir qui justifie que l'on se saisisse de cette opportunité.

M. Juzan

Je voudrais prendre la parole car je suis quelque peu étonné d'entendre les propos tenus ce soir. Cela donne l'impression de la création d'une structure départementale qui s'occuperait de l'agriculture. On nous propose aujourd'hui de fusionner différentes agglomérations et communautés de communes en une structure administrative unique qui aura des compétences obligatoires par la loi NOTRe et des compétences qu'elle choisira.

Je suis d'accord avec l'ensemble de cette assemblée sur le fond, pour dire qu'une collectivité unique Pays basque est nécessaire. Je partage cette idée parce que je suis né ici, je suis profondément attaché à mes racines, j'ai bien entendu une sensibilité basque qui me marque. Par contre, sur la forme, on nous propose d'adhérer à une structure qui est aujourd'hui une coquille vide. Il faut quand même le dire, on ne sait pas comment va être remplie cette coquille vide demain. Adhérer aujourd'hui à quelque chose de vide, intellectuellement, cela me surprend.

On ne connaît pas les compétences, on ne sait pas la gouvernance, on ne sait rien sur la fiscalité, rien n'est approfondi. Quel est le chef d'entreprise qui monterait une société sans savoir quel produit il va vendre, quels seront ses revenus?

J'étais à Pau hier, j'ai essayé de me renseigner pour connaître le fonctionnement de cette nouvelle structure. Cela me tient à cœur - d'autres peut-être moins - de connaître le devenir du personnel de l'Agglomération Sud Pays basque. Cette agglomération s'est structurée, fonctionne très bien, a remarquablement anticipé sur des problèmes d'inondation, d'assainissement. L'ensemble de ce personnel restera-t-il sur Urrugne? Ira-t-il à Bayonne, à Mauléon ou à Saint Jean Pied de Port?

Si on veut potentialiser et créer une structure unique Pays basque, il faudra créer des pôles environnementaux, des pôles financiers, des pôles humains. Quand je pose cette question aujourd'hui aux différents présidents d'agglomérations, personne n'est capable de m'apporter de réponse.

Alors, oui, je suis pour mais je ne vois pas comment. Quid des compétences obligatoires? Par exemple, les ordures ménagères : le dossier est pratiquement bouclé, certes il y aura des problèmes à trancher en matière de personnel mais ce sont des problèmes qui trouvent des solutions, on y arrivera. Par contre, un GEMAPI appliqué à l'ensemble du Pays basque, je ne sais pas qui va porter le dossier mais je lui en laisse l'entière responsabilité.

Personnellement, j'émet des réticences. Je suis favorable à cette unité Pays basque, mais je pense qu'il aurait fallu la faire autrement.

J'avais suggéré - mais je pense que ma voix ne porte plus - la création d'un comité de pilotage réunissant une trentaine d'élus, représentatifs territorialement de tout le Pays basque, représentatif de toutes les sensibilités politiques de l'ensemble du Pays basque - droite, socialiste, abertzale, verts - pour travailler avec nos techniciens en interne ou des cabinets d'études, et étudier les compétences point par point : comment fait-on avec les déchets ménagers? Comment fait-on pour la GEMAPI? Idem pour l'eau et l'assainissement? Quelles compétences supplémentaires sont-elles nécessaires? Aujourd'hui, pour le logement, la compétence «aide à la pierre» est à l'ACBA. Faudra-t-il l'attribuer demain à la totalité du territoire? Il est facile de dire «on prend», ensuite il faut gérer.

Qu'en est-il aujourd'hui de la gouvernance du Département? Il se cherche, il ne connaît pas son devenir. Quelles seront ses compétences? Que voudra faire la Région?

En prenant le temps nécessaire, cette structure unique est viable. Mais la création d'un établissement unique ne se décrète pas. Selon moi, cela se construit, et pour construire quelque chose d'important, il faut prendre le temps, et résoudre chaque problème l'un après l'autre, cela prendra six mois, cela prendra un an ou deux ans, mais au moins au bout de deux ans on aura un consensus.

Savez-vous aujourd'hui quelles sont les aspirations de la Soule? Quand je lis, par presse interposée, que le seul intérêt de certaines communautés de communes – vous pouvez regarder les rapports de la Chambre Régionale des Comptes, certaines sont déjà dans le rouge – c'est de prendre l'argent où il est, je me pose légitimement la question : l'argent pour faire quoi et comment?

Ce qui m'inquiète, c'est cette forme de précipitation.

Je vais conclure là-dessus : sur le fond, je suis pour, mais sur la forme, on va trop vite - j'espère me tromper - mais je pense qu'il y aura dans ce Pays basque beaucoup plus de désillusions que d'espoirs.

M. le Maire

Je crois que tout le monde est d'accord pour comprendre que la structuration est en cours. Nous attendons tous d'en savoir un peu plus d'ici le mois d'avril avant de revoter une deuxième fois. Il y a des groupes de travail au sein du Conseil des élus sous l'égide des DGS, il y a six groupes de travail, plus deux groupes, l'un sur la gouvernance, et l'autre sur les finances et les ressources humaines, avec, je crois, deux réunions par semaine. Ils avancent très précisément, techniquement, pour voir comment mettre les politiques en commun.

M. Juzan

Si on me dit au mois d'avril : voilà quelles sont les compétences obligatoires et quelles sont les compétences optionnelles...

M. le Maire

Nous espérons tous qu'au mois d'avril, il y aura des résultats.

M. Juzan

Aujourd'hui, dans l'inconnu, je vote non. Mais je voudrais qu'on précise : on vote uniquement pour le périmètre ce soir?

M. le Maire

Aujourd'hui, c'est un avis simple sur le périmètre. C'est un avis qui peut très bien être différent, pour les uns et pour les autres, dans six mois.

M. de Lara

M. le Maire, chers collègues,

Vous m'avez confié ici, à la ville, une délégation à l'intercommunalité et, à l'Agglomération Sud Pays basque, une vice-présidence à l'économie, à l'innovation et à la recherche. C'est donc ce soir à la lumière de ces deux délégations que je m'exprimerai.

Pour mes collègues de l'Agglomération, et afin d'éviter les redites, je ne développerai pas ce soir mes réflexions sur ce que je pense que la loi NOTRe, et notamment l'insuffisance de sa réponse sur la demande de ce territoire en matière de collectivité territoriale à statut particulier. Je souhaite néanmoins recentrer ce soir mon propos sur les attentes fortes, voire même les exigences, que j'ai à l'endroit de la future agglomération unique du Pays basque.

La fusion des dix EPCI du Pays basque en une agglomération unique est certainement à terme une chance et une rupture. Il n'y aura pas d'avenir pour ce territoire si l'on ne prend pas conscience qu'on le partage, des plages de la côte basque aux montagnes de la Soule. Car derrière la question que nous pose le préfet pour regrouper nos EPCI, il y a une question très importante : c'est celle du Pays basque que l'on souhaite pour nos enfants. C'est le Pays basque que nous souhaitons dessiner pour demain et pour le futur. C'est, à mon sens, la seule question qui prévaut, à l'échelle de la nouvelle Aquitaine, une super région de 5,8 millions d'habitants et près de 159 milliards d'euros de PIB, l'Agglomération du Pays basque représentera, à quelque chose près, 5 % de la population régionale et de la richesse régionale.

Et prétendre dans ces conditions qu'une Agglomération Pays basque, aux motifs qu'elle pèserait 300 000 habitants serait en capacité de faire entendre sa voix à l'échelle de la grande Aquitaine, c'est oublier que ce n'est pas le nombre qui fait la force ni le rayonnement d'une structure, qu'elle soit publique ou privée. L'Agglomération du Pays basque fera entendre une voix différente dans la grande Aquitaine si elle est porteuse d'un projet. L'Agglomération du Pays basque fera entendre une voix différente dans la grande Aquitaine si elle affiche sa capacité à conduire des politiques publiques, ambitieuses, originales et innovantes. Les révolutions du 21<sup>ème</sup> siècle sont devant nous, on les a balayées en matière de logement, de transition écologique, de transition énergétique, de transition urbaine, mais également d'aménagement numérique du territoire, de développement économique, de recherches...

Les entreprises et les habitants du territoire attendent des réponses et, a fortiori, nos réponses à ces défis. L'immobilisme n'est donc pas une option. Il est au contraire même urgent de relever ces défis, et de les relever collectivement. Si, demain, l'Agglomération du Pays basque souhaite s'asseoir à la table de discussions des métropoles de Bordeaux, de Toulouse ou de Bilbao, elle devra changer de logiciel. Elle devra porter un regard neuf sur le devenir de ce territoire et des politiques publiques qu'elle souhaite porter. Elle devra renforcer les liens entre l'urbain et le rural, pour construire des liens durables entre les bassins de vie du Pays basque. Elle devra en outre bâtir des politiques publiques d'une toute autre ampleur que celles que nous portons aujourd'hui. Le défi de demain, c'est celui de l'emploi. Les régions seront candidates et les agglomérations qui le souhaiteront appelleront une délégation de la Région pour porter des politiques locales de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, des politiques locales d'aide à l'entreprise et, en cela, j'espère que demain, la grande Agglomération du Pays basque demandera à la Région ces subdélégations pour pouvoir conduire des politiques plus fines sur nos territoires.



En outre, cette Agglomération du Pays basque devra renforcer la coopération entre les entreprises de la ville et les entreprises de la campagne. L'enjeu, c'est de créer des tissus productifs locaux. Elle devra bâtir un projet d'agglomération qui ne pourra pas être l'addition des 158 projets des communes du Pays basque.

Elle devra enfin construire une identité métropolitaine, une identité porteuse de liens de solidarité, mais également une identité porteuse d'un sentiment d'appartenance à un territoire partagé.

Elle devra, enfin et surtout, relever à mon sens trois défis :

Le premier, c'est celui du vivre ensemble. On ne vit pas à douze communes – si je prends l'exemple de l'Agglomération Sud Pays basque – comme on vivra demain à 158 communes. Le temps d'apprendre à vivre ensemble sera un temps nécessaire, et il ne pourra être réussi que si on y va tous avec conviction.

Le deuxième défi, c'est celui de l'hyper-proximité. On peut être fier de représenter une agglomération de 300 000 habitants. Où est le centre? Il n'y en a pas. Demain, c'est un territoire qui devra être maillé, polycentrique et en réseaux.

En conclusion, sommes-nous prêts à affronter le monde tel qu'il est, en nous donnant les moyens de bâtir le futur du Pays basque? Dans un cadre de gouvernance apaisée, à 158 communes, en ce qui nous concerne, je dis oui. Mais en même temps, ici au Pays basque sur cette terre de rugby, les débats, comme le sport, se vivent parfois, trop souvent, avec le cœur et la passion, et pas souvent avec la raison. En matière de gouvernance, la raison commande que l'avenir du Pays basque ne peut pas se construire sur la victoire d'un camp sur l'autre. Vouloir opposer les tenants du «oui» aux communes qui doutent ou aux communes qui ont voté «non», ce serait insulter l'avenir, un avenir que nous devons construire à 158 communes.

En matière de modèle d'intercommunalité, la raison commande qu'on prenne effectivement le temps, dans les prochaines semaines, de définir le modèle d'intercommunalité que nous voulons. Une intercommunalité de projets n'est pas une intercommunalité de gestion. Une intercommunalité de gestion, c'est une commune, ou cela se rapproche d'une commune : cela gère les crèches, cela gère le portage des repas à domicile. Une intercommunalité de projets, c'est une intercommunalité qui dessine des politiques stratégiques en matière de planification, d'aménagement, de développement et de relève des défis que j'ai évoqués tout à l'heure.

Je fais partie de ceux qui, demain, demandent à ce que cette agglomération soit porteuse d'une vision, d'un projet et d'une méthode. Sur l'Agglomération Sud Pays basque, nous en avons fait la démonstration, M. le Président, et dans un cadre de gouvernance apaisée. Demain, en matière de fiscalité, je fais partie de ceux qui seront très vigilants sur le projet qui nous réunira, sur l'exercice de nos compétences et leur impact sur la fiscalité des entreprises, parce que ce sont elles qui créent les emplois, et sur la fiscalité des ménages qui, aujourd'hui, a déjà atteint un niveau largement insupportable en matière de prélèvements.

Comme je le disais hier soir en conseil communautaire, je suis conscient que nous ne pourrons pas apporter toutes les réponses en quatre mois. Le chantier est à la fois stratégique pour l'avenir du Pays basque, et les délais trop courts. Mais, en même temps, raison de plus pour s'investir ici et maintenant. C'est ce que je fais, c'est ce que nous faisons, à l'échelle des dix EPCI, les exécutifs se rencontrent, ce soir c'est un groupe sur le tourisme, dans quelques jours ce sera sur l'agriculture, c'était précédemment sur la fiscalité, c'était sur la gouvernance, c'était sur l'artisanat, c'était sur l'industrie. Comme je l'ai dit, nos destins sont liés, des plages de la côte basque aux montagnes de la Soule.

En conséquence, à la question du préfet, ce soir, je vote oui.

#### M. le Maire

Qui veut prendre la parole? M. Lafitte? Votre groupe est très bavard.

#### M. Lafitte

Nous sommes dans un lieu de débats et de paroles.

Je m'excuse d'avance auprès des collègues qui étaient à la Communauté d'Agglomération hier soir, car nous reprenons quelque peu les mêmes arguments.

Je vais centrer mon intervention sur deux moteurs qui me semblent importants concernant la mise en place de cet EPCI unique pour le Pays basque : la volonté et l'identité.

Cet EPCI Pays basque soulève bien des questions, légitimes pour la plupart, quand elles ne sont pas, hélas parfois, le paravent d'une mauvaise foi qui ne veut pas dire son nom. Pour les opposants, les interrogations concernant le mode de gouvernance, l'harmonisation de la fiscalité, les compétences à déléguer vers des structures de proximité, posent problème : ils ont raison. Examiner, évaluer, débattre de ceux-ci à l'aune de la raison est une bonne méthode. Globalement, il fait consensus que ces questions de compétence, de fiscalité, de gouvernance, sont d'ordre essentiellement technique. Elles se sont posées, dans sensiblement les mêmes termes et avec la même acuité, lorsqu'il a fallu créer des structures administratives nouvelles, comme les régions il y a une trentaine d'années, ou plus récemment les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines ou les métropoles. Elles se poseront dans les mêmes termes lors de la mise en place des super-méga-régions dans les mois à venir.

Ainsi donc, ce que d'autres ont fait, ce que d'autres s'approprient à faire, nous ne pourrions, nous, ici, en Pays basque, le faire? La démission devant la difficulté, le pessimisme face à l'avenir, ne peuvent faire partie de l'ADN des élus de cette assemblée.

Des solutions aux problèmes techniques seront apportées par des techniciens, hors études à venir, les rapports des cabinets Acadie et de l'UPPA de Pau ont déjà proposé des solutions, corroborées par les services de l'Etat, excusez du peu. Dans l'avenir, ces études seront sûrement affinées et, n'en doutons pas, elles le seront.

A titre d'exemple, et à terme, l'élection au suffrage universel direct des élus siégeant à cet EPCI devra être actée afin de donner sa pleine légitimité démocratique à ce nouvel outil institutionnel.

Au-delà des techniques, pour nous, politiques élus, il est de notre responsabilité d'avoir une ambition, une vision d'avenir, et une volonté. Et lorsqu'il y a une volonté, il y a un chemin. Traçons-le ensemble.

Deuxième moteur : l'identité. Certains opposent à l'émergence de cet EPCI Pays basque, le plus souvent implicitement, un argument spécieux qu'il conviendrait de taire, de dissimuler, voire, dans le meilleur des cas, de l'habiller d'oripeaux, qui ne sont pas les siens. Cet EPCI serait mal né, malvenu, drapé d'une sorte de tare originelle, car fondé, en partie aussi, sur les dimensions identitaires. L'identité, le vilain mot, celui qui, quand il vient de chez nous, plombe et, pour certains, condamne tout projet. Et pourtant, oui, un des moteurs de cette démarche part et repose sur l'identité des habitants de ce territoire que l'on a en Pays basque. Elle a façonné notre histoire, notre culture, s'appuie sur une langue millénaire et accompagne maintenant un projet d'avenir et un désir de vivre ensemble. Notre identité basque, puisque c'est de cela dont il s'agit, ne se conçoit que comme intégratrice ou inclusive. Elle n'exclut pas, elle n'a jamais rejeté tous ceux qui, depuis l'aube de l'histoire, ont traversé ce pays ou s'y sont installés.

D'autre part, sur un autre plan, faut-il encore rappeler qu'une identité ouverte et assumée est, dans de nombreux pays, vecteur de réussite économique et d'épanouissement culturel. De plus, c'est fort de cette dimension identitaire posée sereinement que notre EPCI entretiendra et approfondira des relations administratives, économiques et culturelles avec nos voisins des bassins de vie concomitants à notre territoire, donc le sud des Landes, Gascogne, Béarn et, naturellement pour nous, la Navarre et la communauté autonome d'Euskadi.

Pourquoi tous ces liens actuellement en place changeraient-ils de nature à l'avenir? L'esprit de fermeture nous est étranger, celui d'ouverture consubstantiel à notre nature.

Ainsi donc, cette chance pour nos concitoyens, mais aussi pour nos enfants, cette première opportunité – parce que c'est un premier pas que l'on fait, nous abertzale- c'est à nous de la saisir. Et tout simplement, cela commence ici et maintenant.

Beraz, bi hitzez dena laburbiltzeko gisaz euskaraz : ahalge gabe burua goiti, gogoia argi, euskal herriko alkargo bakar baten alde bozka dezagun.

M. le Maire

Milesker, merci.

M. Vanderplancke

Une simple question : si je comprends bien, on va nous proposer un vote unique sur le nouveau schéma, donc d'approuver la création de l'EPCI unique, tout en émettant un avis favorable au maintien du syndicat de la Baie.

M. le Maire

Oui, vous avez vu qu'il y a deux questions. La première porte uniquement sur la création de l'EPCI unique. Sur la deuxième question, qui porte sur le maintien du syndicat intercommunal de la Baie, je pense que l'étude du préfet a été faussée puisque c'est dans le cadre de la loi GEMAPI qu'il nous demande de supprimer ce syndicat. Or, ce syndicat n'a plus aucune compétence, depuis quelques années, en rapport avec la loi GEMAPI. Il a uniquement les compétences d'aménagement sur Saint Jean de Luz et Ciboure, en particulier sur les Récollets, et sur la gestion du port de plaisance et de la baie.

On profite donc de cette délibération pour dire au préfet que nous émettons un avis défavorable sur la dissolution de ce syndicat, et l'informer que nous souhaitons revoir cette décision par rapport à la compétence GEMAPI.

M. Vanderplancke

Nous avons bien compris que le syndicat s'était opposé à sa dissolution, que par ailleurs Saint Jean de Luz et Ciboure ont des gros projets actuellement et des investissements très ambitieux. Par ailleurs, on sait aussi que le transfert de certaines compétences, notamment la gestion des ports, risque d'être compliquée, il faut que les usagers et les personnels aient le temps de le mettre en œuvre, donc on comprend que la question puisse ne pas être actuelle et qu'on puisse souhaiter maintenir ce syndicat.

Je voudrais quand même faire remarquer que, de notre point de vue, on a sûrement une position qui est quelque peu incohérente parce que si on est pour l'EPCI unique, à terme, on sera aussi partisan du délitement, de la mort programmée de ce type de syndicats.

M. le Maire

Il faudra voir ce qu'il en est de la gestion des ports de plaisance.

M. Vanderplancke

On est bien d'accord, il faudra en débattre.

M. le Maire

Il n'y a pas urgence pour le syndicat de la Baie.

M. Lafitte

La position d'Herri Berri sur ce point : Mme Debarbieux nous représente au syndicat de la Baie et donc a émis un avis défavorable sur les modifications proposées concernant le syndicat, donc on va voter en ce sens, dans cette cohérence.

Nous précisons également qu'à terme, nous concevons la disparition de ce syndicat, mais que le projet des Récollets bien entamé justifie que le syndicat soit actuellement maintenu.

M. le Maire

Aujourd'hui, c'est un avis défavorable au schéma que nous propose le préfet. On y reviendra lorsque la CDCI aura débattu.

M. Lafitte

M. le Maire, comme hier soir en conseil communautaire, pouvons-nous lever la main pour montrer notre adhésion?

M. le Maire

Si vous voulez. Nous passons au vote.

L'avis portant sur la création d'un établissement public de coopération intercommunale est adopté. Nous proposons d'émettre un avis défavorable sur le syndicat de la Baie pour les raisons évoquées ci-dessus.

Avant de terminer cette soirée, je voudrais revenir sur le décès de M. Chardiet. Nous avons une pensée pour sa famille, un souvenir pour lui qui était très présent autour de cette table et qui est resté plus de trente années au service de Saint Jean de Luz. J'ai donc une pensée émue pour Guy. Je vous remercie.

---

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 19h15.

---